#### RÈGLEMENT DU CONCOURS DES ILLUMINATIONS ET DÉCORATIONS DE NOËL

#### Article 1: Objet

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la ville de L'Isle-Adam organise un concours des illuminations et décorations de Noël afin de donner à la ville une ambiance festive et joyeuse.

# Article 2 : Conditions de participation

La participation à ce concours est gratuite. Les participants au concours ne pourront en aucun cas faire partie des membres du jury.

illuminations et décorations doivent impérativement être visibles de la rue\* (\* à l'exception des lieux d'accueil type crèches, centre de loisirs ou écoles : horaires à convenir à l'inscription). Les illuminations doivent être visibles entre 17h et 22h. Les personnes désirant participer au concours doivent obligatoirement s'inscrire avant le 5 décembre 2021. Les habitants désirant participer au concours s'inscrivent obligatoirement l'intermédiaire d'un bulletin par d'inscription, disponible à l'accueil de la Mairie ou sur le site Internet www.ville-isle-adam.fr.

#### Article 3: Dates du concours

Les inscriptions au concours sont ouvertes à compter du 25 novembre 2021.

La clôture définitive des inscriptions est fixée au 5 décembre 2021.

### Article 4: Passage du jury

Le passage du jury se fera entre le 6 et le 15 décembre 2021.

Le jury du concours notera toutes

les décorations, en journée et de nuit, afin d'attribuer les prix. Les participants au concours devront maintenir en l'état leurs décorations du 1er décembre au 1er janvier.

Les participants acceptent que des photos de leurs illuminations et décorations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la ville de L'Isle-Adam.

#### Article 5 : Catégories et prix

Le concours des illuminations et décorations de Noël est composé de deux catégories distinctes :

- la catégorie « particuliers -Balcons et fenêtres »
- la catégorie « particuliers -Maisons et jardins »

Dans chaque catégorie, les prix suivants seront décernés :

- 1er, 2e et 3e prix
- Prix de l'originalité
- Prix de l'esthétisme et l'harmonie de l'œuvre dans son ensemble

# Article 6 : Remise des prix

Les récompenses seront attribuées à l'occasion de l'inauguration du marché de Noël (parking de l'Hôtel de Ville) le vendredi 17 décembre.

# Article 7 : Engagement des participants

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation sans réserve du présent règlement ainsi que des décisions prises par le jury.